

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

21/11/2014

FOA214P0028

1. Intitulé du projet

Aménagement du secteur "Ilot Bois" à Strasbourg - Port du Rhin

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Strasbourg

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. RIES Roland, Maire

RCS / SIRET

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
- 33 relatif aux zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements	- Surface de plancher : 29 200 m ² - Terrain d'assiette : 2,15 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet d'aménagement du secteur "Ilot Bois" à Strasbourg - Port du Rhin consiste en :

- la construction d'un îlot de grande taille, découpé en 6 lots ;
- l'aménagement d'un parking silo privatif mutualisé, de 350 places, sur une surface d'environ 18 ares ;
- l'aménagement des venelles, d'une longueur totale d'environ 270 ml, qui permettront l'accès interne à l'îlot aux piétons et cycles, ainsi qu'aux véhicules de service et de secours.

Le projet se situe dans la partie Sud du quartier du Port du Rhin, en lisière du jardin des Deux Rives, et jouxte la place de l'Hippodrome et l'avenue de Vitry-le-François.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement du secteur "Ilot Bois" participe à la restructuration urbaine du quartier :

- situé le long de l'avenue de Vitry-le-François, il vient créer une façade urbaine le long de cette voirie,
- en front Ouest de la place de l'Hippodrome, il répondra aux façades de la résidence du Jardin des Deux Rives pour encadrer la place.

Ce projet a également pour objectif d'expérimenter la construction d'un îlot utilisant au maximum les matériaux bois et biosourcés, avec des niveaux de hauteur peu réalisés en France (R+5 à R+10), à des niveaux de performance énergétique de niveau passif, tendant vers l'énergie positive, et à des coûts maîtrisés permettant de réaliser une opération reproductible sur le territoire de la CUS. Dans le cadre de la démarche Ecocité "Strasbourg, métropole des Deux Rives" (lauréat appel à projets 2009), cette action "Ilot Bois" est soutenue financièrement par le fonds Ville de demain du programme investissements d'Avenir.

Ce projet innovant vise ainsi à :

- limiter les émissions de carbone,
- lutter contre le changement climatique,
- utiliser la ressource forestière alsacienne, gisement naturel à valoriser.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'espace public traversant l'îlot Bois, sous forme de venelles, sera réalisé en deux phases :

- remblai du corps de chaussée, passage des réseaux et enduit bi-couche de protection le temps de la construction des bâtiments,
 - venelles définitives (bordure, enrobé, éclairage public, aménagements paysagers, mobilier).
- Elles seront traitées de façon apaisée, type cours urbaines, pour permettre la desserte d'îlot à vocation principalement piétons et cycles aux immeubles.

L'éclairage public sera assuré par des luminaires permettant un éclairage moyen de 15 lux. Les espaces verts seront constitués de plantations basses et arbres de haute tige selon les secteurs.

Les cheminements et traversées à travers les lots sont destinés principalement à l'usage des résidents des lots. Ce sont des perméabilités privées sur foncier privé, qui seront aménagés selon le phasage des constructions des différents lots.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le programme prévisionnel de l'îlot se répartit comme suit :

- 27 000 m² de surface de plancher de logements (environ 400 logements),
 - 1 400 m² de surface de plancher de commerces,
 - 800 m² de surface de plancher de bureaux et activités,
- soit un total de 29 200 m² de surface de plancher.

L'ensemble des programmes de l'îlot bois est mis en relation par :

- une volumétrie d'ensemble cohérente,
- une mise en relation des rez-de-chaussée et socles des bâtiments,
- une conception des espaces privés non bâtis homogène (espace extérieur commun).

Un parking silo privé mutualisé, de 350 places, sera situé à l'angle Nord-Ouest de l'îlot. L'accès à ce parking se fera depuis l'amorce de la future rue Lina Ritter. Réalisé par les futurs constructeurs, il répondra à l'ensemble des besoins en stationnement résidentiel de l'îlot, et permettra d'éviter

les circulations à l'intérieur de l'îlot.

Un espace partagé, dédié à un usage commun pour l'ensemble des lots (potager urbain, jardin collectif, aire de jeux, ...) sera aménagé au Nord-Ouest du lot 3.

Cf. annexes 4 : plan d'aménagement de l'Ilot Bois et fiche de prescriptions urbaines

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Autorisation prévue à l'article 39 de la loi locale du 2 juillet 1891 (pour toutes constructions et installations situées dans la bande des 1000 mètres à compter du bord extrême du fleuve)
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau (porter-à-connaissance)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
	en surface de plancher
- Construction d'environ 400 logements	- 27 000 m ²
- Commerces	- 1 400 m ²
- Bureau et activités	- 800 m ²
- Construction d'un parking silo privé	- 1 800 m ² d'emprise au sol

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Quartier Port du Rhin
67000 STRASBOURG

Terrain délimité :

- au Nord par l'avenue de Vitry-le-François (Liaison InterPorts),
- et à l'Est par la rue François Noblat et la place de l'Hippodrome, à proximité du jardin des Deux Rives.

Cf. annexe 2 : plan de situation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 47 ' 39 " E Lat. 48 ° 34 ' 12 " N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 47 ' 41 " E Lat. 48 ° 34 ' 09 " N

Communes traversées :

Strasbourg

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ⁷ ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Site partiellement viabilisé (éclairage, EDF, Alimentation en eau potable, ...)

Actuellement, usage provisoire pour parking, site partiellement clos.

Le terrain était anciennement occupé par le stand de tir Desaix et la caserne Davoust, ainsi qu'une zone partiellement boisée (emprise inférieure à 0,5 ha).

Cf. annexe 3 : photographies

Cf. annexes 9 : enjeux environnementaux : étude Ecolor + cartographie arbres à abattre et défrichement à réaliser.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date

d'approbation :

Précisez le ou les

règlements applicables à

la zone du projet

Plan d'occupation des sols de Strasbourg, approuvé le 18 décembre 1992.

Le projet a fait l'objet des modifications n°35 et 36 du POS de Strasbourg, approuvées respectivement les 30/11/2012 et 29/11/2013 et a donc déjà donné lieu à deux enquêtes publiques.

Ces modifications avaient pour objet l'adaptation du règlement et du plan de zonage, pour permettre l'édification des constructions et l'aménagement des espaces public du projet d'Îlot Bois.

La partie à l'Est du projet est classée en zone POR UB3 (zone urbaine), tandis que la partie à l'Ouest est classée en zone POR UB1 (zone urbaine, quartier d'habitat et secteurs situés de part et d'autre de la route du Rhin).

Cf. annexe 6 : extrait du POS de Strasbourg.

Le secteur de projet est par ailleurs concerné par le périmètre de sauvegarde du secteur des Deux Rives.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la communauté urbaine de Strasbourg en cours d'élaboration

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la communauté urbaine de Strasbourg, approuvé le 20 janvier 1995 et révisé le 4 juin 1996. Un PPRI regroupant l'ensemble des communes de la CUS a été prescrit le 17/01/2011. Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) du Port aux pétroles, approuvé le 28 novembre 2013.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site était en partie occupé par l'ancien stand de tir Desaix et a été partiellement comblé par des ordures ménagères et déchets divers entre 1960 et 1970, sur certains de ses flancs. Des investigations de terrain ont été réalisées entre 2011 et 2014. Elles ont consisté en la réalisation de 27 sondages (48 échantillons analysés), la mise en place et/ou le prélèvement de 5 piézomètres (4 campagnes d'analyses), la réalisation de 10 piézaires et leurs prélèvements en octobre 2013 et juillet 2014.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les résultats des observations de terrain et des analyses sont présentés en annexe 7.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- L'écoulement des eaux souterraines est variable. Sur la base des différentes campagnes réalisées, il peut s'effectuer entre le Nord-Ouest (octobre 2013) et le Nord-Est (avril 2012). - Le niveau de la nappe souterraine se situe entre 3 et 6 m de profondeur selon la topographie du site. - Le captage AEP le plus proche se situe à environ 1 km en amont (champ captant du Polygone). Le site n'est pas compris un périmètre de protection. - De nombreux puits à usage industriel, pompes à chaleur et piézomètres sont référencés dans un rayon de quelques centaines de mètres autour du site. - Une carte piézométrique et une carte des usages sont présentées en annexe 8.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone spéciale de conservation (ZSC) "Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch", à environ 1 km au Sud de la zone de projet. - Zone de protection spéciale (ZPS) "Vallée du Rhin de Marckolsheim à Strasbourg", à environ 2 km au Sud de la zone de projet. Cf. annexe 9 - Enjeux environnementaux
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Grande Île (centre historique) de Strasbourg, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et site inscrit, à environ 3 km de la zone de projet. - La Citadelle et ses abords, classés au titre des monuments historiques, situés à environ 1,5 km à l'Ouest de la zone de projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres non réutilisables sur site, ou qui ne feront pas l'objet d'un confinement, seront envoyées en filière(s) adaptée(s) et agréée(s). L'intégration des 350 places de stationnement privatives dans un parking silo permet de limiter l'excavation des terres (par rapport à des parkings enterrés sous les constructions).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après excavation des terres non réutilisables, ou qui feront l'objet d'un confinement, des matériaux seront apportés sur site.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une évaluation des potentialités faune-flore a été réalisée dans le cadre du projet d'aménagement de nouvelles voiries (rues Catherine Kany et Lina Ritter), incluant du site de l'Îlot Bois. La faune et la flore locales sont caractéristiques des zones urbanisées et les espèces relevées sont assez communes (cf. étude Ecolor en annexe 9). Les enjeux mis en évidence concernent principalement le Léopard des murailles et l'Oedipode turquoise. Une carte en annexe 9 présente le nombre d'arbres abattus (environ une quinzaine) et les zones boisées qui seront défrichées. Une dizaine d'arbres d'alignement de la rue des Cavaliers seront
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	conservés. En outre, le projet d'aménagement du secteur îlot Bois prévoit la plantation d'arbres dans les venelles, la réalisation de noues paysagères et enfin un grand jardin partagé de 20 ares environ. Accompagné de la plantation d'arbres d'alignement dans le projet d'aménagement des voiries, ce projet permettra de participer au renforcement du corridor écologique Nord-Sud.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone déjà aménagée en grande partie pour du stationnement provisoire.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans la zone du plan de prévention des risques technologiques du Port aux pétroles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Risque sismique modéré (zone de sismicité 3) - Zone d'aléa faible concernant le retrait-gonflement des argiles - Projet situé hors zone inondable (le site est ainsi préservé de la crue du Rhin millénale modélisée par les études hydrauliques menées dans le cadre de la révision du PPRI).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pollution des sols : D'un point de vue sanitaire, l'usage étant de type sensible (logements), une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) a été réalisée pour chaque lot en prenant en compte les concentrations des milieux s'y rapportant. L'évaluation sanitaire du projet et les préconisations à prendre en compte dans les divers aménagements sont présentées en annexe 11.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Qualité de l'air : le site de projet se situe en-dehors des zones de dépassement des valeurs limites de la qualité de l'air pour les particules et le dioxyde d'azote (cf. annexe 12).
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances sonores : - en phase chantier, - liées aux déplacements motorisés sur voiries proches (rue des Cavaliers, avenue de Vitry-le-François, future rue Lina Ritter). Il est à noter qu'en terme de volumétrie des constructions projetées, la mise en place d'un front urbain le long de l'avenue de Vitry-le-François permettra de limiter la propagation du bruit vers le coeur d'ilot. De plus, les normes d'isolation phonique des bâtiments permettront de traiter les nuisances sonores pour protéger les logements.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend en compte la problématique "Odeurs", liée à la présence de déchets en milieu souterrain (présence quasi-systématique d'odeurs de sulfure d'hydrogène (H2S) et de biogaz dans les déchets).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques vibrations peuvent être générées en phase chantier (terrassement, fondations des bâtiments).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éclairage public des venelles et éclairage résidentielle.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éclairage public de l'avenue de Vitry-le-François et de la place de l'Hippodrome.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En raison des contraintes de pollution des sols, qui empêchent l'infiltration, les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau existant.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Production de déchets en phase chantier.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression de l'usage exceptionnel du site à titre de parking provisoire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les autres projets connus, au sens de l'art. R.122-5 du Code de l'environnement, sont :

- ZAC des Deux Rives,
- Extension Est de la ligne de tram D vers Kehl Bahnhof,
- Réaménagement de la rue du Péage.

Des projets supplémentaires sont par ailleurs recensés dans le secteur :

- Pôle Cliniques du quartier Port du Rhin (Rhéna + maisons médicales) ;
- Nouvelles voiries (rue Catherine Katy et rue Lina Ritter) qui permettent la réalisation d'un nouveau maillage au Sud du quartier du Port du Rhin.

Cf. plan de ces différents projets en annexe 12.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas intervient simultanément à la demande d'examen au cas par cas du projet d'aménagement de nouvelles voiries (rue Catherine Kany et rue Lina Ritter) à Strasbourg - Port du Rhin, car les projets concernent la même zone d'urbanisation et ont potentiellement des impacts réciproques : le trafic généré par l'îlot Bois sera en partie accueilli dans les rues créées et le trafic de ces voiries aura principalement un impact sur la qualité de l'air et le niveau de bruit pour l'îlot Bois.

Le schéma directeur des Deux Rives dont les orientations ont été approuvées en 2011 par la Communauté urbaine de Strasbourg a permis de définir une vision d'ensemble de l'évolution de ce secteur situé entre la ZAC Danube et le Rhin. Il s'est traduit par la mise en œuvre de plusieurs opérations distinctes, notamment de grandes opérations ayant fait l'objet d'études d'impact (projets connus) et des opérations supplémentaires au Port du Rhin.

Les effets cumulés de ces différents projets ont notamment été étudiés en amont sur les enjeux essentiels des déplacements et de la qualité de l'air. Ainsi, dans le cadre du projet d'extension de la ligne D du tramway, une étude de déplacements a été finalisée en janvier 2013, intitulée « Danube - Deux Rives : impacts des projets d'urbanisation sur les systèmes de transport et propositions de développement des transports collectifs ». Cette étude a été complétée en octobre 2013 dans le cadre du dossier de création de la ZAC des Deux Rives, à savoir l'annexe D « compléments à l'étude d'impact et avis de l'autorité environnementale ».

Ces deux études, annexées à la demande d'examen pour les nouvelles voiries, ont permis de s'assurer que les infrastructures routières et de transport en commun programmés permettent d'accueillir l'ensemble des projets immobiliers connus et supplémentaires sur l'axe Deux Rives, tant sur la question de la capacité d'accueil du trafic généré sur l'avenue du Rhin requalifié en boulevard urbain, que sur les risques de dépassement des valeurs limite des principaux polluants de l'air sur la santé humaine.

Concernant spécifiquement ce projet d'aménagement du secteur "Ilot Bois" à Strasbourg, ce dernier a intégré, dès l'amont, la réalisation d'études spécifiques concernant les volets air, santé et pollution des sols. Ces thématiques ayant été identifiées comme à enjeux principaux sur le site de projet, les différentes études réalisées permettent d'intégrer des mesures d'évitement lors de la conception du projet. Ces mesures permettent de s'affranchir de tout impact sanitaire pour les futurs occupants du site. Il est à noter également que le projet d'aménagement de l'îlot Bois a déjà fait l'objet de deux procédures d'enquête publique, au titre des modifications n°35 et 36 du POS de Strasbourg.

Le projet, objet de la présente demande, ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact, au regard des dispositions prises.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Extrait du POS de Strasbourg
Annexe 7 : Complément de la page 5, le projet se situe-t-il dans un site ou sur des sols pollués ?
Annexe 8 : Complément de la page 5, le projet se situe-t-il dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?
Annexe 9 : Enjeux environnementaux
Annexe 10 : Complément de la page 7, risques et nuisances, le projet engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? Pollution des sols (évaluations qualitatives des risques sanitaires par lot, Antea, octobre 2014)
Annexe 11 : Complément de la page 7, risques et nuisances, le projet engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? Qualité de l'air
Annexe 12 : Plan de localisation des autres projets connus et des projets connexes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

07 NOV. 2014

Signature


Pierre LAPLANE
 Directeur Général des Services